

**Circulaire n° DGOS/R1/2014/102 du 31 mars 2014 relative à la délégation des crédits du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés au titre de l'année 2014**

31/03/2014

Cette circulaire délègue et répartit pour chaque région, au titre de l'année 2014, un montant de 7,2 M€ de crédits FMESPP

**Consulter ici** la circulaire n° DGOS/R1/2014/102 du 31 mars 2014 relative à la délégation des crédits du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés au titre de l'année 2014